

Conseil Municipal du 13 mars 2015 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 9 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 13 mars 2015 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

◆◆◆

1 – Approbation du compte de gestion 2014, examen et vote du compte administratif 2014

- Le compte administratif 2014 présente :
 - Dépenses de fonctionnement : 297 383,53 €
 - Recettes de fonctionnement : 325 116,55 €
 - Résultat de fonctionnement : + 27 733,02 €
 - Résultat d'investissement : - 95,37 €
- Le Maire fait lecture au conseil du projet de délibération sur la « *sincérité du compte administratif 2014* » puis sort et laisse le doyen procéder à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.**

2 – Affectation du résultat de fonctionnement

	Résultat CA 2013	Versement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2014	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement :	- 18 559,46 €		- 95,37 €	- 18 654,83 €
Fonctionnement :	203 655,56 €	- 18 559,46 €	27 733,02 €	212 829,12 €
Excédent de fonctionnement global cumulé :				212 829,12 €
Proposition d'affectation du solde comme suit :			Compte 1068	18 654,83 €
			Compte 002	194 174,29 €

- Le Maire fait lecture au conseil du projet de délibération sur « *l'affectation du résultat de fonctionnement* » puis procède à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil l'adopte à l'unanimité.**

3 – Délégués au conseil communautaire

- Il convient que le conseil municipal procède à la désignation de deux conseillers communautaires, représentant la commune à la Communauté des Communes de SALIES DU SALAT.
- M. Philippe SOUQUET, Maire et Mme Joëlle GAILLARD, Adjointe se portent candidats.
- Le Maire procède à sa mise au vote pour la désignation. **Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour que M. SOUQUET et Mme GAILLARD soient délégués au conseil communautaire.**

4 – Aliénation chemin de Furne

- L'aliénation du chemin de Furne consiste à un échange entre un chemin privé appartenant à M. LAURAC pour la création d'une voie communale (élargissement et sécurisation du chemin).
- Le Maire fait lecture au conseil du projet de délibération sur « *l'échange de chemin privé avec M. LAURAC et la mise en place d'une enquête publique* » puis procède à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.**

5 – Arrêt de la liste des affouagistes

- Le Maire fait lecture de la liste des affouagistes (41 inscrits) puis procède à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil l'adopte à l'unanimité.**

6 – Décision du conseil concernant la poursuite du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

- Le vote est reporté à une date ultérieure.